Archives parlementaires

Adresse que les administrateurs du département des Côtes-du-Nord ont fait à leur concitoyens pour les inviter à faire les frais d'un bâtiment de guerre, lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse que les administrateurs du département des Côtes-du-Nord ont fait à leur concitoyens pour les inviter à faire les frais d'un bâtiment de guerre, lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 61-62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21869_t1_0061_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

nobles, quoiqu'il sût bien que ces premiers étaient depuis longtemps leurs aînés en scélératesse. Mais il avait besoin d'eux pour empêcher que le trône de sang sur lequel ce théocrate ambitieux voulait s'asseoir, ne devint aussi promptement pour lui le marchepied de l'échafaud.

Je demande que la Convention nationale renvoie cette dénonciation aux comités de salut public et de sûreté générale réunis, qui, sous 3 jours au plus tard, lui feront un rapport sur cet arrêté.

Cette proposition est adoptée (1).

Sur la motion d'un membre [TURREAU], **cette dénonciation, ensemble le tableau dont il s'agit, sont renvoyés aux comités de salut public et de sûreté générale réunis, pour faire un rapport sous 3 jours sur cet arrêté** (2).

10

Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord font passer à la Convention nationale une adresse qu'ils ont faite à leurs concitoyens pour les inviter à faire les frais d'un bâtiment de guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[*Les administrateurs du départ[t] des Côtes-du-Nord, à la Conv.; Port-Brieux, 9 therm. II*] (4)

Représentants de la nation,

Nos concitoyens désireroient offrir à la République un bâtiment de guerre. Nous avons cru devoir leur donner un point de réunion; nous leur envoyons donc l'adresse ci-jointe; nous prendrons tous les moyens de facilité propres à assurer le succès de nos voeux; nous ne manquerons pas de vous instruire des résultats, mais, quelqu'ils soient, nous espérons toujours que nos efforts obtiendront la récompense précieuse de votre approbation. S. et F.

F. SAULNIER HAUTIERE, M. LE NEE, GOUEFFIC, HELLO, T. PRIGENT.

Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord à leurs concitoyens.

Frères et amis,

La République triomphante nous assure la gloire et le bonheur; tous les efforts des tyrans coalisés, des ennemis intérieurs viennent se briser contre l'énergie de la montagne, l'activité du comité de salut public et le courage invincible de nos guerriers; pour soutenir leur ouvrage, les sacrifices que nous pouvons faire sont bien légers; en est-il d'un prix égal au sang de nos défenseurs ?

Les esclaves de Georges viennent d'éprouver la valeur de nos marains; Pitt a frémi de rage en voyant entrer dans nos ports le convoi de subsistances et déjouer ainsi ses horribles combinaisons sur la famine qu'il vouloit joindre à son sistème affreux d'assassinats. Ne cessons de demander à la Convention qu'elle abaisse l'orgueil de l'Angleterre, votons toujours l'anéantissement de cette Carthage moderne. Que sa marine disparoisse devant le pavillon tricolore : c'est le moyen d'assurer aux mers la liberté que la France a conquise!

Offrons à la République, à cette mère bienfaisante qui nous assure tant de jouissance, le produit de tous nos moyens pour augmenter ses forces navales.

Cotisons-nous chacun en raison de nos facultés pour faire construire un vaisseau de guerre. Que sur le champ il soit à cet effet ouvert dans chaque commune un registre de souscriptions; chaque citoyen s'empressera d'offrir, suivant ses moyens, le tribut de son patriotisme. Les registres seront arrêtés le 15 fructidor, et le produit des souscriptions versé de suite dans les caisses de districts. Chaque municipalité remettra dans les 3 jours suivants, à l'administration de son district, la liste des souscripteurs et du montant des souscriptions. Les administrations de district les feront parvenir dans le même délai à l'administration du département, qui les rendra publiques par la voie de l'impression.

Qu'il sera doux pour nous, frères et amis, de donner cette nouvelle preuve de notre attachement à la chose publique. Nous comptons sur le zèle des sociétés populaires; c'est de leur sein que sortira l'impulsion capable d'assurer le succès de notre projet. Nos armées triomphantes aux Alpes et aux Pyrénées, sur le Rhin et dans la Belgique, n'ont-elles pas des émules de leur gloire dans nos armées navales ?

Quel sublime exemple de dévouement héroïque ne laisse pas l'équipage du vengeur qui aime mieux s'ensevelir sous les flots, que d'abandonner un vaisseau aux perfides ennemis de la liberté! Fournissons de nouveaux moyens de victoire aux braves marins dont un grand nombre est sorti de nos communes. Déjà les patriotes des Côtes-du-Nord avoient, malgré les entraves des ministres et avant le décret de la déportation, arrêté les manoeuvres des réfractaires et poursuivi leur fanatisme imposteur; ils ont fourni leur contingent au recrutement de l'armée, sans éprouver aucune des secousses violentes qui ont agité les départements voisins; ils se sont levés en masse pour repousser les brigands de la Vendée, et ils ont concouru à préserver leur territoire des horreurs de ces bandes sanguinaires; ils voyent aux champs de l'honneur tous les jeunes gens de première réquisition; sans calculer leurs propres besoins, ils se sont empressés de fournir les subsistances qui ont été requises pour les armées et les grandes communes des autres départements; ils n'ont plus aucuns prêtres et ils n'en remercient que mieux l'Eternel de leur avoir conservé la liberté et l'égalité, sources de toutes les vertus; qu'ils parviennent à remplir la souscription ouverte, ils auront encore l'avantage d'avoir concouru à l'affermissement de la République par la destruction de la marine anglaise, et l'approbation de nos représentants sera pour eux la récompense la plus flateuse.

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 498; *Débats*, n° 693, 478-479.
(2) *P.V.*, XLIII, 216. Rapport de Turreau. Décret n° 10 402.
(3) *P.V.*, XLIII, 216-217. *B[in]*, 1[er] fruct.
(4) C 313, pl. 1250, p. 55, 56.

Persée creative commons

Fait au directoire du département des Côtes-du-Nord. A Port-Brieuc, le 5 thermidor, l'an second de la République française, une et indivisible. *Signés :*

T. PRIGENT, M. LE MEE, HELLO, P. SAULNIER HAUTIERE, GOUEFFIC, LEDISSEZ (1).

11

Le substitut de l'agent national du district de Bourg, département de l'Ain, annonce à la Convention que les biens des émigrés dans ce district se vendent à un prix très avantageux : des fonds estimés 7 900 liv. ont été vendus 35 000 [*sic*] liv., ce qui donne un excédent de 27 400 liv. D'autres fonds estimés 14 160 liv. ont été vendus 45 100 liv., ce qui produit une différence de 31 060 liv. [*sic*]

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

[*Le substitut de l'agent nat. du distr. de Bourg, au présid. de la Conv.; Bourg, 5 therm. II*] (3).

J'ai la satisfaction de t'annoncer, citoyen président, que les biens des émigrés se vendent dans ce district à un prix excessif; des fonds estimés 7 900 liv. ont été vendus 35 300 liv., ce qui donne un excédent de 27 400 liv.

D'autres fonds estimés 14 160 liv. ont été vendus 45 100 liv., ce qui produit une différence de 31 060 (*sic*) liv.

C'est ainsi que les citoyens du district de Bourg donnent de jour en jour de nouvelles preuves de leur amour pour la République. S. et F.!

BATTIER (*substitut de l'agent nat.*).

12

L'agent national près le district de Nogaro, département du Gers, fait part à la Convention nationale que les biens des émigrés se vendent dans ce district avec un pareil avantage.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (4).

[*L'agent nat. près le distr. de Nogaro, aux membres de la commission des dépêches; Nogaro, 30 mess. II*] (5)

Citoyens,

Les biens des émigrés et condamnés continuent à se vendre avec avantage; ils s'afferment de même. Pendant le mois de messidor, des biens estimés 82 801 liv. ont été vendus 373 900 liv.

Des biens de pères et mères d'émigrés ont été affermés pour un an 83 805 liv. Des biens d'émigrés, condamnés ou prêtres déportés ont été affermés pour un an 49 168 liv. S. et F.!

RUSSOLL.

13

Les administrateurs du district de Villefranche (1) **et la société populaire de Bouchain** (2) **félicitent la Convention nationale du succès de nos armées, auquel elle a si bien concouru par ses soins, son activité et sa sollicitude pour les braves défenseurs de la patrie; ils l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3)

[*Les administrateurs du distr. de Villefranche, à la Conv.; Villefranche, 2 therm. II*] (4)

Pères de la patrie,

Les succès inombrables de nos armées, les projets de nos ennemis déjoués, sont le fruit de vos mesures sages et vigoureuses; ils sont la preuve certaine de votre sollicitude et de votre ardent amour pour la patrie que vous avés sauvée.

Représentans du peuple, chaque courrier nous apporte les nouvelles les plus satisfaisantes; aussi nous empressons-nous de les transmettre à nos concitoyens.

Le plaisir que nous en éprouvons tous est inexprimable; les cris de vive la République, vive la Convention nationale! Qu'elle reste à son poste! sont, citoyens, les expressions de joie et de reconnoissance d'un peuple qui vous chérit bien justement.

Le maire de la commune de Gleizé, en faisant quelques recherches dans la maison de Bottu Labarmondiere, puni de mort, y a trouvé, sous une poutre, pour 125 000 liv. de bonnes obligations, dont le recouvrement va se faitre au profit de la nation. Vive la République! Vive la montagne! S. et F.!

BERAUD, DENOEVIT, BOUTOT (*présid. en l'absence*), TEILLIARD, TEILLARD (*agent nat.*), BRESSOUDURIEUX, BUVOY (*secrét.*) (5).

[*La sté popul. et révol. de Bouchain, à la Conv.; s.d.*] (6)

Citoyens représentans,

La commune de Bouchain fut longtems environnée d'une foule d'esclaves ramassés par

(1) A Port-Brieuc, chez J.M. Beauchemin, imprimeur du département des Côtes-du-Nord.

(2) *P.V.*, XLIII, 217. *B^in^*, 1^er^ fruct.

(3) C 313, pl. 1250, p. 54.

(4) *P.V.*, XLIII, 217. *B^in^*, 1^er^ fruct.

(5) C 313, pl. 1250, p. 53.

(1) Rhône.

(2) Nord.

(3) *P.V.*, XLIII, 217. *B^in^*, 2 fruct. (suppl^t^) et mentionné par *B^in^*, 4 fruct. (1^er^ suppl^t^).

(4) C 313, pl. 1250, p. 52.

(5) La mention marginale porte, en outre : mention honorable, insertion au bulletin, *renvoi à la commission des revenus nationaux*.

(6) C 316, pl. 1266, p. 73.